

- **Comptes 2017**
- **Fiscalité fédérale des entreprises (PF 17)**

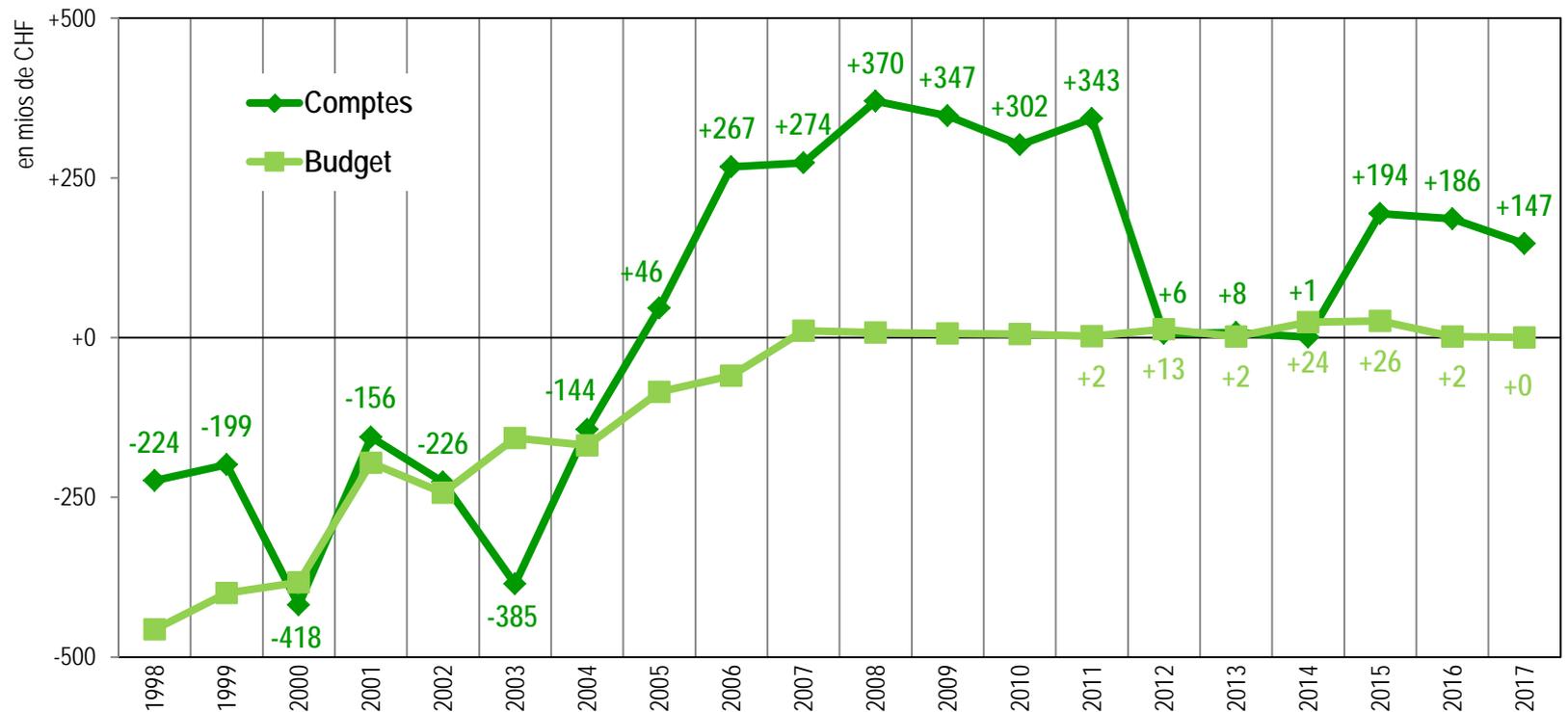
**Pascal Broulis**, chef du Département des finances et des relations extérieures

Présentation aux boursiers communaux, Chexbres, 20 avril 2018

## 13 années de résultats positifs

La clôture des comptes de fonctionnement 2017 présente un excédent de revenus net de 147 mios,

- après amortissement du patrimoine administratif et attribution aux préfinancements et capitaux propres.



## Synthèse des résultats et charges brutes

en mios de CHF	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart budget / comptes 2016		Comptes 2016	Ecart comptes 2017/2016	
<b>Charges</b>	<b>9'298,0</b>	<b>10'004,0</b>	<b>706,0</b>	<b>7,6%</b>	<b>9'639,2</b>	<b>364,8</b>	<b>3,8%</b>
<b>Revenus</b>	<b>9'298,1</b>	<b>10'151,5</b>	<b>853,4</b>	<b>9,2%</b>	<b>9'825,0</b>	<b>326,5</b>	<b>3,3%</b>
<b>Résultat</b>	<b>0,1</b>	<b>147,5</b>	<b>147,4</b>		<b>185,8</b>	<b>-38,3</b>	

- **L'écart de 706 mios des charges brutes par rapport au budget 2017 provient:**
  - des écritures de bouclage et d'attribution aux préfinancements et autres capitaux propres, 494 mios;
  - et d'écritures en lien avec des amortissements non planifiés d'investissements du CHUV adoptés au budget 2018, 126 mios.
- **L'écart de 365 mios des charges brutes par rapport aux comptes 2016 n'est pas représentatif en raison des écritures susmentionnées;**
  - les deux exercices doivent être retraités pour permettre la comparaison

## Attributions selon le Programme de législature 2017-2022

- **Préfinancement du «Programme de renforcement de la diversification du tissu économique vaudois», 75 mios:**
  - les mesures à préciser porteront sur les «GreenTec», la diversification et à l'innovation, ainsi que sur les conditions initiales d'établissement des entreprises;
  - ces moyens sont utilisables sur 10 ans, avec un rapport intermédiaire après 5 ans; ils feront l'objet d'un EMPD.
- **Attribution aux autres capitaux propres en vue de la mise en œuvre en 2019 et 2020 de la RIE III vaudoise, 256 mios:**
  - ce montant correspond au surcoût estimé pour deux années (2x128 mios) d'absence de compensation fédérale et de non augmentation des recettes provenant des actuelles sociétés avec statut fiscal particulier.

## Attributions spécifiques au boucllement des comptes 2017

- **Préfinancement pour une participation cantonale accrue (LPNMS) aux travaux en lien avec les nombreux chantiers patrimoniaux et archéologiques sur le territoire cantonal, 8 mios:**
  - ce montant est destiné à des crédits d'objet ou des crédits cadre, et concerne notamment les communes;
  - il correspond à 15% environ des coûts attendus des futurs chantiers et fera l'objet d'un EMPD.
- **Compensation des pertes fiscales des communes à la suite de la baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 8,5% à 8% au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 27 mios:**
  - dans le cadre de la mise en place de la Feuille de route RIE III vaudoise, le Grand Conseil a demandé une compensation financière de cette baisse;
  - le montant initialement estimé à 25,8 mios est réévalué pour les périodes fiscales 2017 et 2018.

## Revenus bruts et impôts

en mios de CHF	Budget 2017	Comptes 2017	Ecart budget / comptes 2016		Comptes 2016	Ecart comptes 2017/2016	
<b>Revenus</b>	<b>9'298,1</b>	<b>10'151,5</b>	<b>853,4</b>	<b>9,2%</b>	<b>9'825,0</b>	<b>326,5</b>	<b>3,3%</b>
<b>Impôts</b>	<b>5'764,6</b>	<b>6'183,3</b>	<b>418,7</b>	<b>7,3%</b>	<b>6'044,2</b>	<b>139,1</b>	<b>2,3%</b>

- **L'écart de 853 mios (9,2%) des revenus par rapport au budget provient pour moitié de l'augmentation des revenus fiscaux;**
  - l'autre moitié comprend le bénéfice BNS (+107 mios), la part à l'IFD (+116 mios), la part à l'impôt anticipé (+41 mios), la facture sociale (+38 mios), l'asile (+46 mios).
- **L'écart de 418 mios (7,3%) des impôts par rapport au budget provient:**
  - des effets exceptionnels (95 mios), conjoncturels (223 mios) et découlant de modifications légales (10 mios);
  - sans ces éléments, l'écart est réduit à 90 mios (1,6%), soit proche du PIB vaudois de 2016 (1,7%).
- **Les recettes fiscales marquent une légère amélioration de 2,3% par rapport aux comptes 2016 (2,0%) et 2015 (1,4%),**
  - mais restent en retrait par rapport à 2013 (+5,8%) et 2012 (+4,3%).

## Analyse des impôts : personnes physiques

	Comptes 2017	Ecart budget / compte 2017		Ecart comptes 2017/2016	
	en mios de CHF				
<b>Impôt sur le revenu</b>	<b>3'594,6</b>	<b>156,1</b>	<b>4,5%</b>	<b>117,4</b>	<b>3,4%</b>
<b>Impôt sur la fortune</b>	<b>675,2</b>	<b>115,2</b>	<b>20,6%</b>	<b>34,2</b>	<b>5,3%</b>
<b>Personnes physiques (PP)</b>	<b>4'269,8</b>	<b>271,3</b>	<b>6,8%</b>	<b>151,6</b>	<b>3,7%</b>

- **L'écart de 271 mios (6,8%) des impôts sur les personnes physiques par rapport au budget découle surtout d'éléments non pérennes:**
  - de taxations exceptionnelles (57 mios revenu et fortune);
  - d'effets conjoncturels (199 mios revenu et fortune).
- **Moteur des recettes, l'impôt sur le revenu augmente de 3,4%;**
  - sans les effets exceptionnels et conjoncturels, sa croissance est réduite à 50 mios (1,5%).
- **La progression de 5,3% de l'impôt sur la fortune doit être considérée comme conjoncturelle;**
  - marchés boursiers haussiers, mais risque de correction possible.

## Analyse des impôts : revenus économiques

	Comptes 2017	Ecart budget / compte 2017		Ecart comptes 2017/2016	
en mios de CHF					
<b>Impôt sur le bénéfice</b>	<b>612,7</b>	<b>31,1</b>	<b>5,4%</b>	<b>-50,5</b>	<b>-7,6%</b>
<b>Impôt sur le capital</b>	<b>93,7</b>	<b>3,7</b>	<b>4,1%</b>	<b>-13,9</b>	<b>-12,9%</b>
<b>Personnes morales (PM)</b>	<b>706,4</b>	<b>34,8</b>	<b>5,2%</b>	<b>-64,4</b>	<b>-8,4%</b>

- **L'écart de 35 mios (5,2%) des impôts sur les personnes morales par rapport au budget provient principalement de:**
  - taxations exceptionnelles (22 mios) et effets conjoncturels (10 mios);
  - diversité et résilience de l'économie VD en comparaison extérieure.
- **La baisse de 64 mios (-8,4%) par rapport à 2016 s'explique par:**
  - la modification légale sur les acomptes qui améliorerait 2016 (-44 mios);
  - des effets exceptionnels et conjoncturels moindres en 2017 (-40 mios);
  - hors éléments exceptionnels 2016, amélioration de l'impôt sur le capital (+20 mios).
- **Hors effets exceptionnels, la réduction du taux légal d'imposition du bénéfice de 8,5% à 8% au 1er janvier 2017 a été entièrement absorbée.**

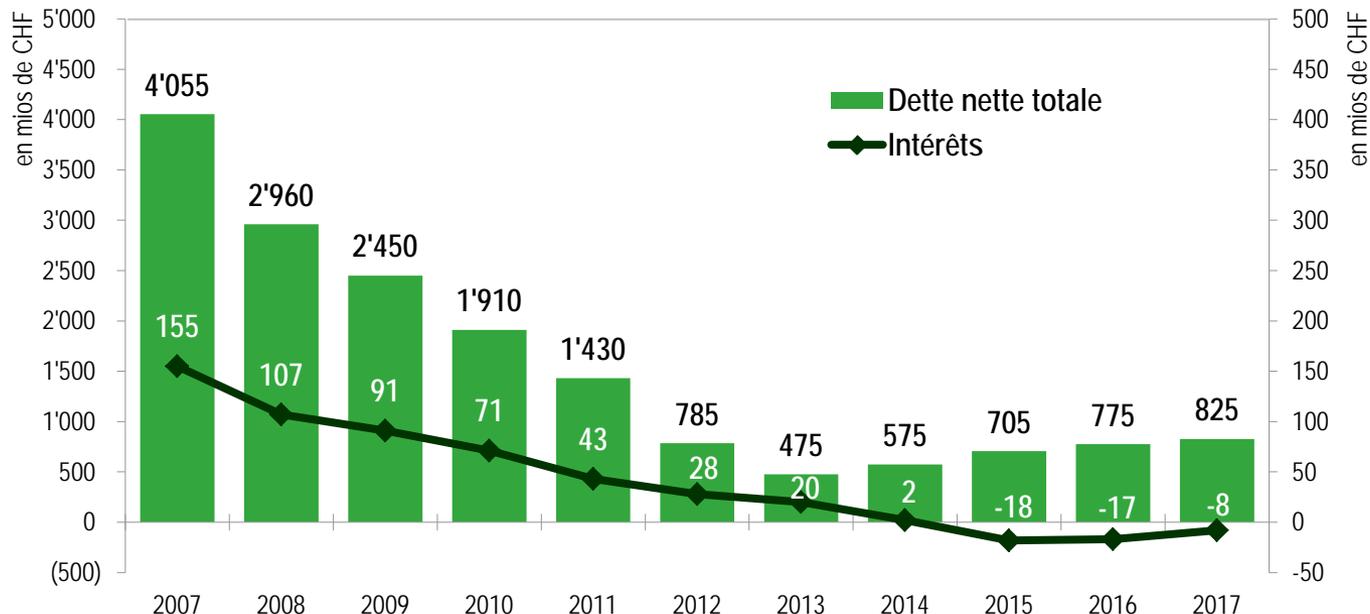
## Analyse des impôts : revenus conjoncturels

	en mios de CHF	Comptes 2017		Ecart budget / compte 2017		Ecart comptes 2017/2016	
<b>Gains immobiliers</b>		<b>213,4</b>	<b>23,4</b>	<b>12,3%</b>	<b>17,1</b>	<b>8,7%</b>	
<b>Droits de mutation</b>		<b>172,6</b>	<b>22,6</b>	<b>15,1%</b>	<b>14,1</b>	<b>8,9%</b>	
<b>Successions et donations</b>		<b>111,0</b>	<b>31,0</b>	<b>38,8%</b>	<b>-8,2</b>	<b>-6,9%</b>	
<b>Revenus conjoncturels</b>		<b>497,0</b>	<b>77,0</b>	<b>18,3%</b>	<b>23,0</b>	<b>4,9%</b>	

- **L'écart de 77 mios (18,3%) des impôts dits conjoncturels par rapport au budget s'explique par:**
  - des prévisions budgétaires prudentes face au caractère aléatoire de cette typologie de revenus, notamment les successions et donations.
- **La hausse de 23 mios (4,9%) par rapport aux comptes 2016 provient essentiellement de:**
  - la hausse du produit des gains immobiliers (17 mios) et des droits de mutation (14 mios).

## Dettes et intérêts

- **Après neuf réductions consécutives, la dette nette croît légèrement depuis 2014 pour atteindre 825 mios à fin 2017, en raison notamment:**
  - d'une tranche de recapitalisation CPEV (180 mios);
  - du volume des investissements.
- **La charge d'intérêts reste négative (-8 mios) en raison:**
  - d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.



## Risques et incertitudes

- **Revers conjoncturel lié aux cours Euro/CHF, Brexit, marchés boursiers, effet 60 mios par baisse de 1% des recettes fiscales.**
- **RIE III «Projet fiscal 17»: délai de traitement par les Chambres fédérales et risque de référendum, impact sur le volet vaudois**
- **Conditions d'application de l'initiative sur l'immigration de masse.**
- **Projet fédéral «Imposition des couples et de la famille»: baisse de la part vaudoise à l'IFD, environ 20 mios.**
- **Programme de stabilisation 2017-2019 des finances fédérales: reports de charges 20 à 35 mios pour Vaud.**
- **Subsides à l'assurance-maladie: impacts du nouveau modèle spécifique RIE III, des augmentations annuelles de primes et des déductions fiscales liées à la LAMal (initiative «Une baisse d'impôts pour la classe moyenne»).**

## Projet Fiscal 17: Contexte

- Âpre concurrence fiscale internationale sur l'imposition des entreprises
- Imposition privilégiée en Suisse des revenus réalisés à l'étranger par les sociétés holding, de domicile et mixtes
  - par le biais de statuts fiscaux spéciaux octroyés par les cantons
- Situation contestée dès 2007, combattue dès 2012 par UE, OCDE et G20 dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale
- Accord Suisse-UE le 1<sup>er</sup> juillet 2014 sur la fiscalité des entreprises,
- Réflexions parallèles VD (RIE III cantonale) et CH (RIE III fédérale)
- Troisième réforme de l'imposition des entreprises, **RIE III cantonale acceptée** par 87,12% des votants, le 20 mars 2016
- **RIE III fédérale rejetée** à 59,1% – mais acceptée par quatre cantons, dont celui de Vaud – le 12 février 2017

## Projet fédéral : PF17

- **Objectifs:**
  - maintenir une charge fiscale compétitive pour les entreprises
  - rétablir l'acceptation internationale
  - sauvegarder la substance fiscale pour les collectivités publiques
- **Stratégie:**
  - nouvelles règles fiscales correspondant aux standards internationaux
  - baisse des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice (maintien taux IFD)
  - autres mesures favorisant l'imposition systématique des entreprises

## Projet fédéral : RIE III vs PF17

Mesures	RIE III	PF17
Suppression des régimes fiscaux cantonaux	OUI	OUI
Patent box	OUI	OUI
Déductions supplémentaires pour la recherche et le développement (R&D)	OUI	OUI
Limitation de la réduction fiscale	A 80%	A 70%
Augmentation de l'imposition des dividendes	OUI	OUI (70% minimum)
Impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts sur le capital propre (NID)	OUI	NON
Relèvement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct	17% → 21,2%	17% → 21,2%
Prise en compte des communes	Pas évoquée	OUI
Hausse des prescriptions minimales de la Confédération en matière d'allocations familiales	NON	OUI
Déclaration des réserves latentes	OUI	OUI
Modifications relatives à la transposition (vente à soi-même)	NON	OUI
Modifications de la péréquation financière	OUI	OUI

Principaux  
changements

## PF 17 : selon message du Conseil fédéral (21.03.2018)

- **Relèvement égal de la part cantonale à l'impôt fédéral direct**
  - Le Conseil fédéral a fait savoir le 31 janvier qu'il proposait finalement d'augmenter la part des cantons à l'impôt fédéral direct (IFD) à **21,2%** comme prévu (et non contesté) dans la RIE III.
  - Le Conseil fédéral satisfait ainsi la principale revendication des cantons et des communes, exprimée avec constance durant la procédure de consultation
- **Compensation financière de la Confédération**
  - Selon les lignes directrices du CF, la compensation financière fédérale totale retrouve ainsi un niveau proche d'un milliard de francs (990 mios) dont 113 mios reviendraient au Canton de Vaud.
- **Equilibre «à la vaudoise»**
  - La Confédération prévoit que les cantons devront tenir compte de l'impact de la réforme sur les communes. Elle relève de 30 francs par mois et par enfant ses prescriptions minimales en matière d'allocations familiales et de formation. Elle relève à 70% (aussi pour les cantons) l'imposition partielle des dividendes provenant de participations qualifiées. L'équilibre du projet est sensiblement amélioré.

## Calendrier Fédéral du PF17

- **6 septembre 2017:** Publication du Projet fiscal 17, mise en consultation
- **6 décembre 2017:** Fin de la consultation fédérale
- **31 janvier 2018:** Annonce par le CF des lignes directrices du PF 17
- **21 mars 2018:** Publication du message du Conseil fédéral
- **12-13 avril 2018:** Début des travaux de commission (CER-E), suite les 3, 4, 15 et 24 mai
- **28 septembre 2018:** Fin session d'automne Parlement. Clôture souhaitée des débats. Adoption du PF17.
- **Décembre 2018:** Fin du délai référendaire
- **1er janvier 2019:** **Entrée en vigueur de la RIE III cantonale**

La suite du dépend du lancement ou non d'un référendum. Sans référendum les premières mesures du PF 17 entreraient en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le reste au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En cas de référendum ces délais seraient prolongés d'un an.

## Commentaires et conclusion

- **Comme prévu par le Programme de législature, Vaud peut financièrement anticiper la réforme fédérale de la fiscalité des entreprises (PF 17).**
- **Légèrement supérieure au budget, la progression des dépenses courantes est contenue. Cette maîtrise doit rester une préoccupation constante du gouvernement.**
- **Notamment tournés vers la poursuite de la diversification économique du canton, les préfinancement préparent l'avenir et les places de travail des jeunes en formation.**